

FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-----**DECRET N° 2000-433 DU 05 SEPTEMBRE 2000**

Portant approbation des états financiers du
Port Autonome de Cotonou pour l'exercice
clos au 31 décembre 1998.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et semi-Publiques ;
- Vu** la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 96-617 du 31 décembre 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère des Travaux publics et des transports ;
- Vu** le décret n° 99-514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère des Finances et de l'économie ;
- Vu** le décret n° 89-306 du 23 juillet 1989 portant approbation des statuts du Port Autonome de Cotonou ;
- Sur** rapport conjoint du ministre des Travaux publics et des transports et du ministre des Finances et de l'économie ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 août 2000,

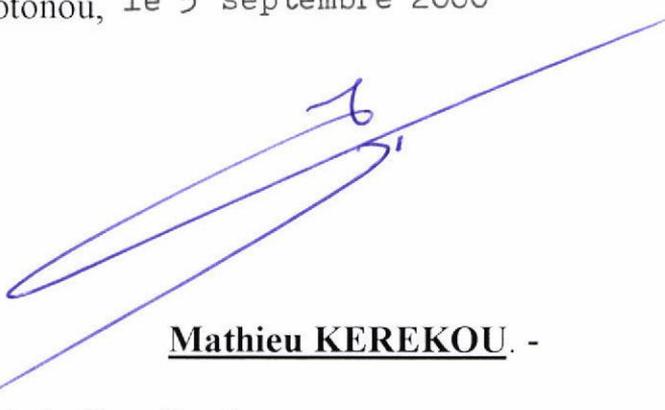
DECRETE :

Article 1er. – Sont approuvés, les états financiers du Port Autonome de Cotonou (PAC) pour l'exercice clos au 31 décembre 1998, tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 5 septembre 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU. -

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU. -

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE. -

Le Ministre des Travaux
Publics et des Transports,



Joseph Sourou ATTIN. -

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MTPT 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-
DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA
3 UNB-FASJEP-ENA 3 JO 1.-